

petits conciliabules, on alla jusqu'à faire entendre des paroles de blâme contre les gens qui consentaient ainsi à se laisser enrichir aux dépens de l'héritier naturel et au mépris des lois protectrices de la famille. Disons que ces censeurs rigides eussent probablement, le cas échéant, fait bon marché de ces scrupules : prêcher le désintéressement est plus facile que de le pratiquer.

M<sup>me</sup> Daverny et Laurence, dans l'enivrement de leur bonheur, ne se préoccupaient guère de toutes ces opinions, dont le retentissement venait rarement d'ailleurs jusqu'à elles. Quant à M. Daverny, mandé à Paris par le notaire de M. de Chaudmonpré, il avait dû partir en toute hâte : premier pas dans cette vie militante qui lui inspirait tant d'aversion. Frédéric avait demandé à l'accompagner en manifestant l'intention de commencer immédiatement ses cours de droit. Il ne pouvait plus être question pour lui de cet insipide surnumérariat, qui ne devait aboutir en définitive qu'à une position fort médiocre et qu'il jugeait indigne de son mérite. Le barreau seul avait toujours ses sympathies, et si sa fortune ne l'avait pas favorisé à l'égard de Laurence, c'était bien le moins qu'il pût accomplir une si légitime ambition. Il fut donc convenu que le jeune homme